Image not found or type unknown

Ai je le droit a une prime de précarité

Par **arnaud558**, le **11/11/2010** à **11:50**

Bonjour,

J'ai signé un ccd 1er février au 31 octobre. On ne me propose pas de cdi, seulement un cdd au 1er février de l'année prochaine. Sachant qu'avant moi le poste était tenu par un cdi qui a été licencié économique. Je me demandais si j'avais le droit à une prime de précarité.

Par **DSO**, le **11/11/2010** à **13:07**

Bonjour,

Si ce n'est pas un contrat "aidé" (c'est à dire subventionné), vous avez le droit à une indemnité de fin de contrat.

Cordialement,
DSO

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés